



Date de Révision de Kit: 21 janvier 2021

8349TFM ADHÉSIF THERMIQUE – KIT

Kit de produit MG Chemicals en plusieurs parties

Ce produit est un kit composé de plusieurs pièces. Chaque pièce est un composant chimique emballé indépendamment et fut soumis individuellement à des évaluations des dangers.

Contenu du Kit

<i>Pièce</i>	<i>Nom de Produit</i>	<i>Utilisation du Produit</i>
A	8349TFM-A	résine d'époxy thermoconducteur
B	8349TFM-B	durcisseur d'époxy thermoconducteur

Les fiches de données de sécurité pour chacune des pièces énumérées ci-dessus suivent cette page de couverture.

Instruction pour la Transportation

Avant d'offrir ce kit pour le transport, lisez la Section 14 pour toutes les pièces répertoriées ci-dessus.

8349TFM-A

(PARTIE A)

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 8349TFM-A**Autres Moyens d'Identification :** Adhésif Thermique (Partie A) / Thermal Adhesive (Part A)**N° Pièces Connexes :** 8349TFM-25ML, 8349TFM-50ML

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : résine d'adhésif thermoconducteur**Usage contre-indiqué :** Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

MG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

Téléphone : +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** support@mgchemicals.com**WEB :** www.mgchemicals.com**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

8349TFM-A**(PARTIE A)****Section 2 : Identification des Dangers****Classification des Matériaux Chimiques Dangereux****Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Sensibilisation Cutané	1	Attention	Exclamation
Irritation Oculaire	2	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité Pour La Reproduction	2	Attention	Santé
Dangers pour le Milieu Aquatique Chronique	2	Attention	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	ATTENTION
Symboles	Mention de Danger
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée
	H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-A
(PARTIE A)
Continuation...

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201, P202	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les fumées et vapeurs.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conseils de Prudence
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Fièvre des fondeurs	Ce produit peut provoquer des vapeurs toxiques d'oxyde de zinc lorsque aérosolisé ou soumis à de fortes températures tels que le soudage.	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>

8349TFM-A
(PARTIE A)
Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(Poids)
21645-51-2	trihydrate d'aluminium	54%
28064-14-4	phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylrique	26%
1344-28-1	oxyde d'aluminium	7%
138265-88-0	borate de zinc ^{a)}	7%
17557-23-2	1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2-diméthylpropane	3%
70700-21-9	poly(oxy-1,2-éthanediyl), α -méthyl- ω -phosphate	1%
1333-86-4	noir de carbone	0.8%

a) Le sel inorganique anhydre est répertorié sous le numéro CAS 1332-07-6

Section 4 : Premiers Soins
Condition d'Exposition
Code SGH: Conseils de Prudence
**EN CAS DE CONTACT
AVEC LES YEUX**

P305 + P351 + P338, P337 + P313

Symptômes Immédiat
rougeur, irritation
Intervention

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

**EN CAS DE CONTACT
AVEC LA PEAU**

P302 + P352, P333 + P313, P362 + P364

Symptômes Immédiat
rougeur, irritation, peau sèche, dermatite allergique de contact
Intervention

Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-A**(PARTIE A)**

EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331, P308 + P313
Symptômes Immédiat	<i>irritation, douleurs abdominales, diarrhée, nausée, vomissement</i>
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340
Symptômes Immédiat	<i>faible toxicité—toux, irritation des voies respiratoires, maux de gorge</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**Moyens d'extinctions**

En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.

Danger Spécifiques

Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les incendies.

L'inhalation des fumées d'oxyde de zinc et d'oxyde d'aluminium peut causer une fièvre des fondeurs et irriter les voies respiratoires. Les symptômes pseudo-grippaux de fièvre des fondeurs peuvent être retardés, survenant 4 à 12 heures après l'exposition.

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

Produits de Combustion

Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂) et de la fumée métallique toxique.

Pompier

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

8349TFM-A

(PARTIE A)

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les fumées ou vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou des flammes nues.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Essuyer les résidus avec une serviette de papier et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les fumées et vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	Recueillir le produit répandu. Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays / Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
aluminium métal et composés insoluble ^{a)}	ACGIH	1 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	15 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	10 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	1 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	1 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	10 mg/m ³	Non établi
oxyde d'aluminium	ACGIH	Non établi	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	5 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	10 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	Non établi	Non établi
	Canada ON	Non établi	Non établi
	Canada QC	10 mg/m ³	Non établi
noir de carbone ^{a)}	ACGIH	3.5 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	3 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	3.5 mg/m ³	Non établi

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Particules respirables en suspension dans l'air.

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Puisque les oxydes et composés insolubles d'aluminium ainsi que le noir de carbone sont liés au mélange adhésif, il ne présente pas de danger dans l'air sous conditions d'utilisation normale. Assurer une ventilation adéquate si le produit est mécaniquement pulvérisé ou projette un brouillard.

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-A**(PARTIE A)****Equipment de Protection Individuelle**

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monococques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, néoprène ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire Si exposé aux fumées ou poussières au-dessus des limites d'expositions, utiliser un masque respiratoire respectant les normes locales, régionales et nationales.

Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, utiliser une ventilation locale et envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

8349TFM-A

(PARTIE A)

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Apparence	Noir	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Odeur	Légère	Pression de Vapeur @ 20 °C	Pas disponible
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	Pas disponible
pH	Pas disponible	Densité Relative @25 °C	1.83
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	Solubilité Dans l'Eau	Insoluble
Point Initial d'Ébullition ^{a)}	≥150 °C [≥302 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Pas disponible
Point d'Éclair ^{b)}	150 °C [302 °F]	Température d'Auto-inflammation	Pas disponible
Taux d'Évaporation	Pas disponible	Température de Décomposition	Pas disponible
Inflammabilité	Ininflammable	Viscosité @40 °C	>20.5 mm ² /s

a) La valeur coupelle fermée est basée sur la résine époxy de phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidique.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Réagit exothermiquement avec les substances aminées.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les sources d'ignition, flammes nues et substances incompatibles. Ne pas utiliser d'une manière qui forme un brouillard ou vaporise le produit.
Matériaux Incompatibles	Éviter agents oxydants forts, acides forts, bases fortes, ammoniac, oxydes d'éthylène, et composés halogénés.
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

8349TFM-A
(PARTIE A)
Section 11 : Données Toxicologiques
Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Provoque de la rougeur et de l'irritation oculaires.
Peau	Provoque de la rougeur, de l'irritation de la peau, peau sèche, et dermatite allergique de contact.
Inhalation	Faible toxicité—toux, irritation des voies respiratoires, maux de gorge
Ingestion	Provoque d'irritation, douleurs abdominales, diarrhée, nausée, vomissement
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer une allergie cutanée.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
trihydrate d'aluminium	>2 000 mg/kg Rat ^{a)}	>2 000 mg/kg Lapin ^{a)}	Not available
copolymère d'éther de phényl glycidyl et de formaldéhyde	>2 000 mg/kg Rat ^{a)}	>2 000 mg/kg Lapin ^{a)}	Non disponible
oxyde d'aluminium	>2 000 mg/kg Rat	Non disponible	>2 mg/L 4 h Mouse
borate de zinc ^{a)}	>10 000 mg/kg Rat	>10 000 mg/kg Rat	>4.95 mg/L 4 h Rat
1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2-diméthylpropane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
poly (oxy-1,2-éthanediyle), a-phosphono-w-méthoxy-	Non disponible	Non disponible	Non disponible
noir de carbone	>15.4 g/kg Rat	>3 g/kg Rabbit	Non disponible

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées.

Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) FDS fournisseur

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-A**(PARTIE A)****Autre Effets Toxiques****Corrosion/irritation de la peau**

Le phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidique et 1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2-diméthylpropane sont des irritants cutanés connus.

Lésions/irritation des yeux

Le phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidique, poly (oxy-1,2-éthanediyle), a-phosphono-w-méthoxy- et 1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2-diméthylpropane provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Peut entraîner une sensibilisation cutanée basée sur des études animales en raison des composants époxy.

Cancérogénicité (risque de cancer)

Puisque le noir de carbone est lié au mélange liquide, il ne présente pas de danger (de poussières, de brouillard, de pulvérisation) dans l'air sous conditions d'utilisation normale.

Noir de Carbone [No. CAS 1333-86-4]

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A4 : Non classable comme cancérogène pour l'humain.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène (aéroportée, particules libres de taille respirable)

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Les études d'ingestion chez l'animal montrent que des doses élevées de borate de zinc ont des effets sur la reproduction et le développement.

Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles — exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-A**(PARTIE A)****Danger d'aspiration**

Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de $>20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$ à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Contient du borate de zinc qui est un solide aigu de catégorie 1 et chronique de catégorie 2 très toxique pour la vie aquatique.

En Europe, des mélanges de résines époxy similaires avec le No. CAS 28064-14-4 sont généralement classés comme polluants marins chroniques de catégorie 2 en raison de la CL50 96 h $> 1 \text{ mg/L}$ mais $\leq 10 \text{ mg/L}$.

Contient du néopentyl glycol diglycidyl éther qui est un toxique environnemental de catégorie 3 chronique.

D'après les données disponibles, le trihydrate d'aluminium, l'oxyde d'aluminium et le noir de carbone ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement selon les critères du SGH.

Écotoxicité Aiguë

Voir écotoxicité chronique

Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Difficilement biodégradable

Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

8349TFM-A**(PARTIE A)****Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre**

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

TMD : Tailles inférieures à 450 L
8349TFM-25ML, 8349TFM-50ML
NON RÉGLEMENTÉ dans le TDG
par la disposition particulière 99(2)

49 CFR : Tailles de 5 L ou moins

NON RÉGLEMENTÉ dans 49 CFR
Par l'exception 171.4 (c)(2)

49 CFR: Tailles supérieures à 5 L
À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN3082

Appellation Réglementaire :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(borate de zinc; copolymère d'éther de
phényl glycidyl et de formaldéhyde)

Classe : 9

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Oui

Disposition Particulière 99(2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Traduction non officielle de **171.4 (c) Exceptions**

(2) Les emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumis aux autres exigences du présent sous-chapitre en autant qu'ils satisfassent les exigences générales §§ 173.24 et 173.24a. Cette exception ne s'applique pas aux polluants marins qui sont des déchets dangereux ou des substances dangereuses. Dans le cas de polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les provisions ce sous-chapitre relatif aux dangers supplémentaires continue de s'appliquer.

Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-A**(PARTIE A)****Voie Aérienne****Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 5 L ou moins
8349TFM-25ML, 8349TFM-50ML
NON RÉGLEMENTÉ
Sur le bordereau d'expédition,
écrire : « Non réglementé selon la
disposition particulière A197 ».

Traduction non officielle de Disposition Particulière A197 : Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Règlementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.

Voie Maritime**Référer au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 L ou moins
8349TFM-25ML, 8349TFM-50ML
NON RÉGLEMENTÉ
Sur le bordereau d'expédition,
écrire : « Non réglementé selon
la disposition particulière A197 ».

Traduction non officielle de 2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

8349TFM-A**(PARTIE A)****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

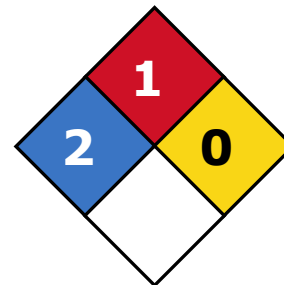
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		1
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient d'oxyde d'aluminium (No. CAS 1344-28-1; quantité rapportable = 1 000 lb) qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-A**(PARTIE A)**

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du noir de carbone, mais il est lié et l'exposition dans des conditions normales d'utilisations sont en dessous du seuil Safe Harbor.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le	Département des Affaires Réglementaires
Date de Révision	10 Juillet 2020
Annule et Remplace	09 March 2020
Changement Effectué	Nouvelle formulation

Références

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-A**(PARTIE A)****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

<i>Fabrication & Support</i>	<i>Siège Social</i>
1210 Corporate Drive	9347-193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.

8349TFM-B

(PARTIE B)

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 8349TFM-B**Autres Moyens d'Identification :** Adhésif Thermique (Partie B) / Thermal Adhesive (Part B)**N° Pièces Connexes :** 8349TFM-25ML, 8349TFM-50ML

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Durcisseur d'adhésif thermoconducteur**Usage contre-indiqué :** Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** support@mgchemicals.com**WEB :** www.mgchemicals.com**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)



Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

8349TFM-B
(PARTIE B)
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Lésions Oculaires Graves		1	Danger	Corrosion
Sensibilisation	Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation	Cutanée	2	Attention	Exclamation

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H318 : Provoque de graves lésions des yeux
	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H315 : Provoquer une irritation cutanée

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-B
(PARTIE B)
Continuation...

Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les fumées ou vapeurs.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.
Intervention	Conseils de Prudence
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Fièvre des fondeurs	Ce produit peut provoquer des fumées ou poussière toxiques d'oxyde d'aluminium, lorsque aérosolisé ou soumis à de fortes températures tels que le soudage.	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>

8349TFM-B
(PARTIE B)
Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(Poids)
21645-51-2	trihydrate d'aluminium	53%
1344-28-1	oxyde d'aluminium	15%
100-51-6	alcool benzylique	3%
135108-88-2	oxyde de méthylène, polymère avec benzénamine, hydrogéné	3%
109-55-7	3-aminopropyldiméthylamine	2%
70700-21-9	poly (oxy-1,2-éthanediyle), a-phosphono-w-méthoxy-	1%
1333-86-4	noir de carbone	1%
1761-71-3	4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	0.2%
108-95-2	phénol	0.2%

Section 4 : Premiers Soins
Condition d'Exposition
Code SGH: Conseils de Prudence
**EN CAS DE CONTACT
AVEC LES YEUX** P305 + P351 + P338, P310

Symptômes Immédiat *rougeur, irritation graves, douleur, brûlure chimique*
Intervention Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**EN CAS DE CONTACT
AVEC LA PEAU** P302 + P362 + P352, P333 + P313, P363

Symptômes Immédiat *rougeur, éruption cutanée (dermatite allergique de contact), irritation*
Intervention Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-B**(PARTIE B)***Continuation...*

EN CAS D'INHALATION	P304 + P340
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—toux, irritation des voies respiratoires</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité—douleurs abdominales, diarrhée, somnolence, nausée, vomissement</i>
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas de feux : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
Danger Spécifiques	<p>Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les incendies.</p> <p>L'inhalation des fumées d'oxyde d'argent peut causer une fièvre des métaux et irriter les voies respiratoires. Les symptômes pseudo-grippaux de fièvre des métaux peuvent être retardés, survenant 4 à 12 heures après l'exposition.</p> <p>Toxique pour les milieux aquatiques : Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.</p>
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂), oxydes d'azote (NO _x), oxydes de phosphore, ammoniac et de la fumée métallique toxique.
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

8349TFM-B

(PARTIE B)

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou des flammes nues.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Aucune méthode de confinement requise — ce produit n'est pas fluide.
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Essuyer les résidus avec une serviette de papier et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu. RECOMMANDATION : Utiliser un récipient en plastique, en acier inoxydable ou en acier au carbone. Éviter les conteneurs contenant du cuivre, de l'aluminium, du zinc ou des surfaces galvanisées, car les déchets peuvent lentement les oxyder.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les fumées ou vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Manutention	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Stockage	RECOMMANDATION : Conserver dans un endroit sec et propre, loin des substances incompatibles.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays ou Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
aluminium métal et composés insolubles ^{a)}	ACGIH	1 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	15 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	10 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	1 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	1 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	10 mg/m ³	Non établi
alcool benzylique	ACGIH	Non établi	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	Non établi	Non établi
	U.S.A (WEEL)	10 ppm	Non établi
	Canada AB	Non établi	Non établi
	Canada BC	Non établi	Non établi
	Canada ON	Non établi	Non établi
noir de carbone ^{a)}	ACGIH	3.5 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada AB	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	3 mg/m ³	Non établi
	Canada ON	3.5 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	3.5 mg/m ³	Non établi
phénol	ACGIH	5 ppm (Peau)	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	5 ppm (Peau)	Non établi
	U.S.A (WEEL)	5 ppm (Peau)	Non établi
	Canada AB	5 ppm (Peau)	Non établi
	Canada BC	5 ppm (Peau)	Non établi
	Canada ON	5 ppm (Peau)	Non établi
Canada QC	5 ppm (Peau)	Non établi	

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Sous forme de particules aéroportées respirables

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-B**(PARTIE B)****Paramètres de Contrôles****Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Il est à noter que l'oxyde d'aluminium et les poussières de noir de carbone sont inextricablement liées au mélange adhésif; par conséquent, ils ne sont pas disponibles en tant que danger aérien dans des conditions d'utilisation normales ou prévisibles.

Equipment de Protection Individuelle**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, néoprène ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards et vapeurs, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

8349TFM-B
(PARTIE B)
Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Apparence	Noir, pâte	Limite Supérieure d'Inflammabilité	Pas disponible
Odeur	Légère odeur d'amine	Pression de Vapeur @20 °C	Pas disponible
Seuil d'Odeur	Pas disponible	Densité de Vapeur	Pas disponible
pH	Pas disponible	Densité Relative @25 °C	1.74
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	Solubilité Dans l'Eau	Insoluble
Point Initial d'Ébullition ^{a)}	203 °C [397 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Pas disponible
Point d'Éclair ^{a)}	96 °C [205 °F]	Température d'Auto-inflammation	Pas disponible
Taux d'Évaporation	Pas disponible	Température de Décomposition	Pas disponible
Inflammabilité	inflammable	Viscosité @40 °C	>20.5 mm ² /s

a) Valeurs basées sur l'alcool benzylique

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Réagit de façon exothermique avec les hydrocarbures halogénés. Peut attaquer les métaux tels que l'aluminium, le zinc, le cuivre et leurs alliages.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les températures excessives ou les substances incompatibles. Ne pas utiliser d'une manière qui forme des fumées, des vapeurs, du brouillard, ou qui vaporise le produit.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

8349TFM-B**(PARTIE B)****Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Provoque de la rougeur, irritation sévère, de la douleur ou des lésions oculaires. Contient des particules mécaniquement abrasives.
Peau	Provoque de la rougeur, une irritation de la peau, et peut provoquer une dermatite allergique de contact.
Inhalation	Faible toxicité—Peut provoquer de la toux et une irritation respiratoire.
Ingestion	Faible toxicité— douleurs abdominales, diarrhée, somnolence, nausée, vomissement
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer une allergie cutanée et avoir des effets sur la reproduction.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
trihydrate d'aluminium	>2 000 mg/kg Rat ^{a)}	Pas disponible	Pas disponible
oxyde d'aluminium	>2 000 mg/kg Rat	Pas disponible	>2 mg/L 4 h Souris (poussière)
alcool benzylique	1 620 mg/kg Rat	Pas disponible	>4.178 mg/L 4 h Rat
oxyde de méthylène, polymère avec benzénamine, hydrogéné	368 mg/kg Rat	>1 000 mg/kg Lapin	Pas disponible
3-aminopropyldiméthylamine	377.1 mg/kg Rat	300 mg/kg Rat	>4.31 mg/L Rat 4 h (vapeur)
poly (oxy-1,2-éthanediyle), a- phosphono-w-méthoxy-	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
noir de carbone	>15.4 g/kg Rat	>3 g/kg Rabbit	Pas disponible

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-B**(PARTIE B)***Continuation...*

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
4,4'- methylenebis(cyclohexylamine)	>670 mg/kg Rat	2 110 mg/kg Rabbit	Pas disponible
phénol	650 mg/kg Rat	660 mg/kg Rat	0.316 mg/L Rat 4 h (vapeur)

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées.
Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques**Corrosion/irritation
de la peau**

Le 3-aminopropyldiméthylamine et l'oxyde de méthylène, polymère avec benzénamine, hydrogéné, et 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine) provoquent des irritations cutanées.

**Lésions/irritation
des yeux**

Le 3-aminopropyldiméthylamine et oxyde de méthylène, polymère avec benzénamine, hydrogéné, poly (oxy-1,2-éthanediyle), a-phosphono-w-méthoxy- et 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine) provoquent des lésions oculaires.

**Sensibilisation respiratoire
et de la peau** (risque de
réactions allergiques)

Le 3-aminopropyldiméthylamine et oxyde de méthylène, polymère avec benzénamine, hydrogéné, et 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine) peuvent provoquer une sensibilisation de la peau chez les humains.

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-B**(PARTIE B)****Cancérogénicité**
(risque de cancer)

Le noir de carbone [1333-86-4] peut-être cancérogène par des voies respiratoires en vertu des critères du SIMDUT 2015 et HCS 2012.

Puisque le noir de carbone est lié au mélange liquide, il ne présente pas de danger (de poussières, de brouillard, de pulvérisation) dans l'air sous conditions d'utilisation normale.

Noir de Carbone [1333-86-4]

IARC Groupe 2B—L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A4—Non classable comme cancérogène pour l'humain

CA Prop 65—Répertorié comme cancérogène (en suspension dans l'air, en tant que particules non liées de taille respirable)

NTP—Non listé

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité
(risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles — exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles —exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Voir le danger d'argyrie dans la Section 2 sous les « Dangers Non Classifiés Ailleurs ».

Danger d'aspiration

Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de $>20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$ à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Le 4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine) et phénol est dangereux pour le milieu aquatique, avec une classification de catégorie 2 chronique.

Selon les données disponibles, le, trihydrate d'aluminium l'oxyde d'aluminium, l'alcool benzylique, le 3-aminopropyldiméthylamine et noire de carbone ne remplissent pas les critères de classification.

Écotoxicité Aiguë

Les données de toxicité disponibles ne répondent pas aux seuils de classification..

Écotoxicité Chronique

Les données de toxicité disponibles ne répondent pas aux seuils de classification.

Biodégradation

Difficilement biodégradable

Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

8349TFM-B**(PARTIE B)****Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre****Référez aux Règlements TMD** (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Non réglementé

Voie Aérienne**Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Non réglementé

Voie Maritime**Référez au Règlement IMDG.**

Non réglementé

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

Section 15 : Information sur la Réglementation**Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

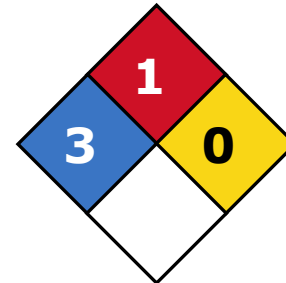
Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de donné et l'étiquetage sont conforment aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-B**(PARTIE B)****USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	*	3
INFLAMMABILITÉ :		1
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de l'oxyde d'aluminium (No. CAS 1344-28-1); qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient du phénol (No. CAS 108-95-2); quantité rapportable = 1 000 lb) qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du noir de carbone, mais il est lié et l'exposition dans des conditions normales d'utilisations sont en dessous du seuil Safe Harbor.

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-B**(PARTIE B)****Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 14 Juillet 2020

Annule et Remplace 09 Mars 2020

Changement Effectué : Nouvelle version.

Références

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

8349TFM-B**(PARTIE B)****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Léthal 50% (en anglais = LC50)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Léthal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses*Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.